

L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

Présents :

Titulaires : ANDREYON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, PELARDY Laurence, PERROTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VINCENT Adeline.

Titulaires (non-votants) : DARVEY Jérôme, EICHENLAUB Jean-Christophe, FORNER, Evelyne, GIMENEZ André, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald.

Suppléants (votants) : DYEN Michel, MAILLAND Benjamin.

Suppléants (non-votant) : DENERVAUD Serge, GILLET Colette, LEOUTRE Jean-Marc.

Excusés : MARGAILLAN Aurore, POILLEUX Nicolas, ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.

Absents : GUERRAZ Emilien.

SECTEUR AILLONS-MARGERIAZ – CONVENTION DE MANDAT SEM DES BAUGES

Le président indique que Grand Chambéry, par délibération en date du 27 septembre 2018, a, par convention de mandat, chargé la SEM des Bauges d'opérations d'investissement d'urgence compte-tenu du fait que le SAGAM ne pouvait pas engager de dépenses suite au jugement de la Chambre régionale des comptes saisies par le Préfet.

Au titre de la compétence optionnelle du Syndicat mixte des stations des Bauges, ce dernier reprend les engagements de Grand Chambéry à l'égard de la SEM des Bauges.

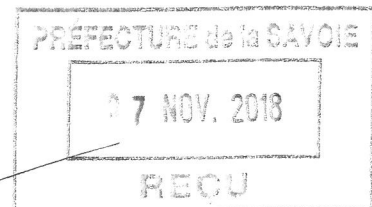
Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention pour acter ce changement de contractant.

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant à la convention de mandat avec la SEM des Bauges ;**
- **AUTORISE le président à signer l'avenant joint à la présente délibération.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

☞ Votants :	19
☞ Pour :	19
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

AVENANT

Entre,

Grand Chambéry, représenté par son président,

Et,

Le Syndicat mixte des stations des Bauges, représenté par son président,

Et,

La Société d'économie mixte des Bauges, représentée par son président,

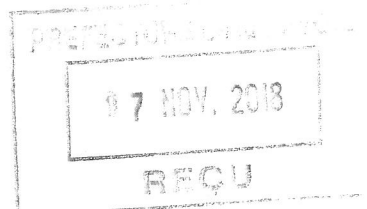
Grand Chambéry, par convention de mandat du 27 septembre 2018, a chargé la SEM des Bauges d'opérations d'investissement.

A la suite du transfert de compétence entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges, ce dernier reprend les engagements de Grand Chambéry à l'égard de la SEM des Bauges.

Le présent avenant à la convention a pour objet d'acter ce changement de contractant. Le Syndicat mixte des stations des Bauges est ainsi substitué à Grand Chambéry dans ses droits et obligations.

A Chambéry, le

Le président de Grand Chambéry



Le président du Syndicat mixte des stations des Bauges

Le président de la SEM des Bauges